



# POUR LA PROSPÉRITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS ET TOUTES



**Rédaction**

Lise Côté

**Soutien à la rédaction**

Colin L'Ériger

**Secrétariat, graphisme et page couverture**

Yuriko Hattori

**Relecture**

Manon Fournier, Yuriko Hattori, Nicole Leblanc

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Sans frais : 1 877 897-0057

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-446-3

Le document complet sur la relance économique préparé par la FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD en collaboration avec l'IRÉC est disponible sur les sites internet de chacune des organisations syndicales.

<https://ftq.qc.ca/centre-documentation/relancer-repenser-quebec-mesures-de-moyen-long-termes-prosperite-bien-etre-de-toutes/>







**Pour une autonomie accrue du Québec dans les secteurs stratégiques .....10**

**Mesure cible // Renforcer la capacité de production du secteur pharmaceutique .....10**

*Proposition n° 16 : Financer les projets crédibles du secteur pharmaceutique ..... 10*

*Proposition n° 17 : Se doter d'une capacité nationale de production ..... 10*

*Proposition n° 18 : Instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments ..... 11*

**Mesure cible // Renforcer la filière de la bioalimentation .....11**

*Proposition n° 19 : Renforcer la souveraineté alimentaire du Québec ..... 11*

*Proposition n° 20 : Diversifier les sources d'approvisionnement et constituer  
des inventaires ..... 11*

**Mettre les besoins des travailleurs et des travailleuses au cœur de la relance.....12**

**Mesure cible // Assurer un travail décent et de qualité.....12**

*Proposition n° 21 : Prévoir une transition juste ..... 12*

*Proposition n° 22 : Soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre..... 12*

*Proposition n° 23 : Garantir un revenu suffisant à tous et à toutes ..... 13*

*Proposition n° 24 : Ouvrir un chantier de réflexion sur le télétravail..... 13*

**Mesure cible // Pour un véritable dialogue social .....13**

*Proposition n° 25 : Mettre sur pied une structure favorisant le dialogue social et  
la concertation ..... 13*

# REPENSER et RELANCER le QUÉBEC



Le Québec est, depuis mai, dans une période de déconfinement pleine d'incertitudes. Est-ce que les entreprises seront capables de surmonter les difficultés liées aux contraintes imposées par la santé publique? Pourront-elles survivre dans un environnement où la confiance des ménages est en berne? Nous ne maîtrisons aucun de ces paramètres. Mais une chose est sûre : le choc de la pandémie et ses impacts sans précédent sur l'activité économique nécessiteront des efforts constants de la part des gouvernements, mais aussi de tous les partenaires socioéconomiques.

Avec la crise vient un espace de réflexion, une promesse de changement. Les conditions sont réunies pour remettre en question le statu quo, viser l'instauration d'une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, et ainsi répondre aux aspirations des Québécois et des Québécoises.

Plusieurs souhaitent faire des pas vers un autre modèle de société. Un système économique qui bénéficie à tous et à toutes, où tous les partenaires socioéconomiques mettent l'épaule à la roue pour faire les choses autrement, de manière plus démocratique, plus respectueuse de l'environnement et en ayant à cœur la protection du bien commun. Pour ce faire, l'État doit jouer un rôle prépondérant.

C'est dans cet esprit qu'a été développée cette série de propositions. Ce document se veut une contribution au débat public pour un Québec différent. Ne ratons pas cette chance.



## LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC EN TEMPS DE PANDÉMIE

Quelques jours avant la mise sur pause des activités économiques et sociales, la situation des finances publiques du Québec s'améliorait constamment sous l'effet des compressions mises en œuvre par le précédent gouvernement (libéral) et l'impulsion de la forte croissance économique :

- ▶ Le taux de chômage était de 4,5 % en février 2020, le plus faible taux enregistré depuis 1976;
- ▶ Le surplus budgétaire s'élevait à 4,5 G\$<sup>1</sup> (2019-2020), du jamais vu auparavant;
- ▶ La réserve de stabilisation se chiffrait à 13,9 G\$<sup>2</sup> et la valeur comptable du Fonds des générations s'élevait à 8,9 G\$;
- ▶ La cible visant à ramener le ratio de la dette brute au produit intérieur brut (PIB) à 45 % était atteinte 6 ans plus tôt que prévu;
- ▶ L'ensemble des administrations publiques avaient la dette publique nette la plus faible des pays du G7.

L'arrêt volontaire de l'activité économique a plongé le Québec dans une grave récession. Malgré la relative bonne position des finances publiques, le déficit s'est élevé à 15 G\$<sup>3</sup>. Nous saluons le ministre des Finances pour avoir utilisé la réserve de stabilisation pour l'éponger, mais il doit aller plus loin.

1 G\$ : milliard de dollars. Incluant le versement de 2,6 G\$ au Fonds des générations.

2 Selon le budget du Québec présenté le 10 mars 2020.

3 Selon l'énoncé économique du Québec de juin 2020.

## Mesure cible // Une approche différente et progressiste des finances publiques



### Proposition n° 1 : Suspandre le versement au Fonds des générations

Alors qu'une sévère récession engendrée par la crise sanitaire plombe l'économie québécoise, l'heure n'est pas aux politiques d'austérité. Lors de l'énoncé économique de juin 2020, le gouvernement a annoncé le maintien du versement au Fonds des générations. Les organisations syndicales estiment qu'il s'agit d'une erreur. Ces sommes devraient être réorientées vers les besoins immédiats. Nous demandons également au gouvernement de réfléchir à une stratégie différente de gestion de la dette incluant la pertinence ou non de rembourser la dette et de maintenir le versement au Fonds des générations.

## Mesure cible // Réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux

Le Québec a les moyens de s'endetter davantage pour traverser la crise<sup>4</sup>, financer la relance économique et réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux. Il ne faut pas s'en priver. Pour assumer ses responsabilités de manière qu'elles répondent aux attentes de la population au chapitre de la santé et de l'éducation, le gouvernement du Québec a beaucoup à faire.

4 PRESSE CANADIENNE, « Ottawa a les moyens de dépenser plus, dit le DPB », *Le Devoir*, 7 novembre 2020, [en ligne] [www.ledevoir.com/economie/589308/finances-publiques-ottawa-a-les-moyens-de-dépenser-plus-dit-le-dpb].

### **Proposition n° 2 : Ne pas ménager sur les dépenses en santé pour combattre la pandémie**

La poursuite de la pandémie exigera des dépenses importantes pour des équipements de protection pour le personnel de la santé et des services sociaux, des médicaments, des tests et éventuellement des vaccins. Considérant que près de 17 000 travailleurs et travailleuses de la santé ont été atteints de la COVID-19 lors de la première vague<sup>5</sup>, une priorité doit être accordée à la protection des personnels du réseau. Il va de soi que des ressources financières additionnelles devront être consacrées aux services de la Direction de la santé publique.

### **Proposition n° 3 : Revoir et bonifier les services et les soins aux personnes âgées**

Comme l'impact de la crise s'est principalement manifesté dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et en résidences privées, nous estimons qu'il faut revoir en profondeur les services aux personnes âgées. Il faudra investir davantage en augmentant les effectifs dans ces milieux de vie, en révisant l'organisation du travail de façon à minimiser les possibilités de contagion des personnes âgées vivant en CHSLD et en résidences, en améliorant la rémunération et les conditions d'exercice d'emploi des personnes qui y travaillent, et en développant au maximum les services de soins à domicile pour les gens en perte d'autonomie.

### **Proposition n° 4 : Investir dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur**

La pandémie a bouleversé le secteur de l'éducation. Dans le réseau scolaire, des ajustements seront nécessaires notamment afin d'assurer l'attraction et la rétention du personnel. Malgré une rentrée scolaire où plusieurs élèves sont présents dans les classes (en nombre réduit), plusieurs collèges et universités n'offrent qu'un enseignement à distance pour tous les programmes d'études où cela est possible. Les services de soutien et le transport scolaire se sont, eux aussi, ajustés à la nouvelle conjoncture. Le gouvernement doit en prendre acte et assumer les coûts de ces ajustements.

### **Proposition n° 5 : Investir dans les services de garde et dans les conditions de travail des personnels**

La crise a permis de constater l'importance de ces services pour les parents. Ainsi, pour assurer une reprise efficace de l'économie, un nombre suffisant de places en services de garde éducatifs à la petite enfance devront être disponibles pour l'ensemble des parents au Québec. À cet effet, il serait temps d'examiner les obstacles liés au parachèvement du réseau. Aussi, le gouvernement doit bonifier la rémunération des éducatrices et des responsables de services de garde éducatifs afin de les attirer et de les retenir dans ce secteur d'activité essentiel.

5 Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juin 2020. Source : « Près de 17 000 travailleurs québécois de la santé frappés par la COVID-19 », *Le Devoir*, 15 octobre 2020, [en ligne] [[www.ledevoir.com/societe/sante/587808/covid-13-581-travailleurs-de-la-sante-ont-contracte-la-covid-19-11-en-sont-decedes](http://www.ledevoir.com/societe/sante/587808/covid-13-581-travailleurs-de-la-sante-ont-contracte-la-covid-19-11-en-sont-decedes)].

## Mesure cible // S'assurer d'avoir les revenus nécessaires

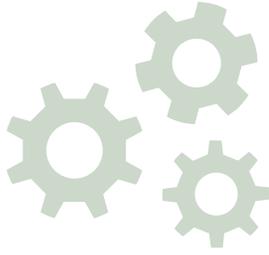
Au chapitre de la fiscalité, le gouvernement a déjà annoncé qu'il ne souhaitait pas augmenter les impôts et taxes pour éponger les déficits qui s'annoncent pour les prochaines années. On estime qu'il est trop tôt pour exclure une telle option. Le gouvernement doit faire preuve de prudence et chercher à s'assurer d'un maximum de revenu budgétaire pour faire face à la situation. À cet égard, les entreprises doivent continuer à contribuer à la caisse commune à une hauteur équitable, en fonction de leur capacité de payer.

### Proposition n° 6 : Ne pas abaisser les impôts

Afin de conserver les moyens d'intervenir dans l'économie, le gouvernement doit éviter de se lancer dans une réduction de la contribution fiscale des entreprises et des particuliers pour relancer la croissance. N'ayant pas les moyens de se priver de revenus, il doit empêcher tout congé de cotisations sociales sur la masse salariale, notamment au Fonds des services de santé (FSS).

### Proposition n° 7 : Militer pour l'implantation d'une taxation temporaire des entreprises numériques

Le gouvernement du Québec devra faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il tienne sa promesse électorale, répétée dans le cadre du discours du Trône, de mettre en place une taxe temporaire sur les entreprises de l'économie numérique qui échappent à leurs charges fiscales en recourant aux paradis fiscaux.



## ÊTRE PROACTIF EN MATIÈRE DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

La crise de la COVID-19 met en lumière le fait que la mondialisation néolibérale comporte un risque pour la sécurité nationale en période de pandémie. La résilience économique des pays passe nécessairement par une certaine réindustrialisation afin d'augmenter leur autonomie en matière de biens stratégiques et essentiels.

À ce titre, une politique industrielle est un moyen efficace pour un État de participer au développement de son économie et d'atteindre de tels objectifs. Une bonne politique industrielle doit promouvoir des projets structurants qui garantissent à long terme le renforcement et la diversification du système productif, tant à l'échelle locale, régionale que nationale. De fait, une politique n'est efficace que si elle favorise le développement durable des communautés et des régions de l'ensemble du Québec.

En jouant un rôle de premier plan, le gouvernement doit adopter une politique industrielle plus interventionniste et assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique de la relance. Pour ce faire, il doit aussi agir par l'entremise de ses politiques économiques, notamment par ses politiques budgétaires et fiscales, d'emploi et de main-d'œuvre, commerciales, scientifiques et d'innovation, etc.

## Mesure cible // Développer une politique industrielle globale et durable

### **Proposition n° 8 : Investir dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques**

Le plan de relance économique doit être l'occasion d'une reconversion massive de l'économie. La politique industrielle doit favoriser une mobilisation des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, au soutien à des secteurs porteurs, à des projets structurants visant la carboneutralité et à des entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres tout en mettant de l'avant l'hydroélectricité du Québec. Lorsque possible, le gouvernement doit également soutenir les circuits économiques courts afin de maximiser la production locale pour répondre aux besoins locaux. Cette approche réduirait sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.

### **Proposition n° 9 : Renforcer les activités des filières industrielles existantes**

Les mesures structurantes peuvent prendre différentes formes comme le renforcement des filières (grappes) industrielles existantes, l'expansion d'activités connexes à ces filières et la création de nouveaux pôles de développement. Le gouvernement a déjà défini 44 créneaux d'excellence sis dans 15 régions et 10 grappes dans la communauté métropolitaine de Montréal. Il s'agit là d'un bon point de départ à privilégier pour la relance économique.

### Proposition n° 10 : Favoriser les activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation

Les activités de transformation et de la valorisation des ressources naturelles sont un volet essentiel d'une politique industrielle. Miser sur les activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation est une approche structurante, car elle fait émerger de nouvelles activités ou même de nouveaux secteurs créateurs de valeur ajoutée, de même que des emplois de qualité. Le gouvernement a intérêt à développer les activités de transformation et de fabrication en région, pas seulement pour créer de l'activité économique, mais pour développer du savoir-faire et des compétences.

### Proposition n° 11 : Soutenir l'économie sociale et les PME

Dans la relance, le gouvernement doit prendre en compte les besoins des entreprises d'économie sociale qui permettent une distribution plus pertinente pour les collectivités et plus équitable des profits des activités économiques. Il faut aussi prendre acte que le tissu industriel du Québec est essentiellement composé de PME, qui sont fortement ancrées dans leurs communautés. Favoriser l'achat local, c'est soutenir les PME qui font tourner l'économie locale et régionale.

## Mesure cible // Réindustrialiser le Québec

### Proposition n° 12 : Faire le maximum en matière d'investissements en infrastructures

Dans le cadre de sa stratégie de relance économique, le gouvernement propose de grands chantiers d'infrastructures. C'est une approche louable qui vise à pallier un ralentissement prévisible de la part du secteur privé. Le ministre des Finances a annoncé que les investissements de 130 G\$ sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) seront maintenus, voire accélérés. Il s'agit d'une bonne nouvelle, dans la mesure où les aspects du projet de loi no 61<sup>6</sup> qui permettent au gouvernement de s'octroyer des pouvoirs abusifs sont retirés<sup>7</sup>.

6 QUÉBEC, *Projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19*, 3 juin 2020, 38 p.

7 Le 23 septembre 2020, le gouvernement a déposé le *Projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*. On reconnaît que le déploiement de projets d'infrastructures est nécessaire pour répondre aux besoins de la population et pour la relance économique. On salue le fait que plusieurs éléments problématiques de la mouture précédente du projet de loi aient été retirés.



### **Proposition n° 13 : Élaborer un cadre législatif « Achetons au Québec »**

À l'exemple du *Buy American Act*, le gouvernement devrait contraindre les entreprises publiques, minimalement, à s'approvisionner au Québec et ainsi accroître la capacité de fabrication québécoise — on pense aux produits pharmaceutiques, aux équipements médicaux et aux autres biens essentiels consommés par le réseau de la santé et des services sociaux, par exemple. Au-delà des accords commerciaux, le gouvernement a le devoir d'examiner ce qui peut être fait chez nous afin de favoriser les produits québécois.



### **Proposition n° 14 : Mettre l'écosystème financier et les sociétés d'État au service de la relance**

Le Québec dispose d'un écosystème financier solide et diversifié, formé, entre autres, par le Capital régional et coopératif Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, le Fondation de la CSN, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Investissement Québec. Ces institutions sont des partenaires incontournables pour financer des projets structurants, socialement rentables et durables. Elles se doivent d'appuyer le secteur manufacturier, source majeure d'innovation et de gains de productivité. Hydro-Québec peut également jouer un rôle actif dans la transition vers une économie durable. Dans sa stratégie de développement, la société d'État peut grandement contribuer au repositionnement industriel en misant sur le renforcement des capacités manufacturières.



### **Proposition n° 15 : Offrir des aides financières ciblées et conditionnelles**

Dans le cadre de la relance de l'économie, le soutien accordé aux entreprises doit également profiter à la communauté, aux citoyennes, aux citoyens ainsi qu'aux travailleurs et aux travailleuses. Nous demandons que l'aide financière soit accordée en contrepartie de résultats en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire. Il nous apparaît évident que ce soutien étatique ne doit pas être octroyé aux entreprises pratiquant l'évasion fiscale, ni leur permettre de procéder à des rachats d'actions ou à des bonifications de la rémunération de leurs dirigeants.



## POUR UNE AUTONOMIE ACCRUE DU QUÉBEC DANS LES SECTEURS STRATÉGIQUES

La crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité de certaines chaînes d'approvisionnements de plusieurs secteurs stratégiques notamment dans le domaine de l'alimentation, des équipements médicaux et des médicaments (rupture de stock de plusieurs sédatifs). Il importe que les gouvernements se donnent une capacité nationale de production dans ces secteurs, en les subventionnant au besoin. Les gouvernements devraient aussi maintenir des stocks de certains biens essentiels permettant de faire face à une crise de plusieurs mois. Dans cette perspective, les activités de certains secteurs ne peuvent être laissées au jeu du libre marché ou au bon vouloir du secteur privé. Le gouvernement doit absolument miser sur l'autonomie et la diversification économique du Québec afin d'assurer des approvisionnements sûrs et stables, augmenter la résilience de l'économie et assurer la sécurité nationale.

Quant au secteur pharmaceutique, les gouvernements ont laissé ces entreprises déterminer seules des priorités de recherche, ce qui a desservi le Québec puisqu'elles avaient peu d'intérêt pour la recherche visant à prévenir les pandémies. Il importe de revoir la politique industrielle du secteur pharmaceutique afin de limiter l'emprise de ces entreprises sur la recherche et sur le prix des médicaments.

Un domaine d'intérêt public à risque est celui de l'alimentation. Le Québec doit assurer le contrôle de la distribution alimentaire et stopper l'érosion de la capacité de décider, essentielle au développement du territoire et de l'agroalimentaire.

## Mesure cible // Renforcer la capacité de production du secteur pharmaceutique

### **Proposition n° 16 : Financer les projets crédibles du secteur pharmaceutique**

Les gouvernements et les organisations internationales ont intérêt à augmenter fortement les ressources allouées à la recherche visant à nous prémunir contre les épidémies et les pandémies. Par ailleurs, les entreprises pharmaceutiques doivent demeurer imputables à la population compte tenu de l'importance du financement publics dans leurs projets de recherche.

Le Canada et le Québec sont très actifs dans la recherche pharmaceutique (vaccins, tests et thérapies). Au Québec, le secteur des biotechnologies est bien développé. Compte tenu des coûts économiques causés par la pandémie, les gouvernements doivent soutenir un maximum de projets crédibles et différents les uns des autres afin d'assurer leur probabilité de réussite.

### **Proposition n° 17 : Se doter d'une capacité nationale de production**

La crise a révélé que lorsqu'une épidémie frappe plusieurs pays simultanément, la compétition pour l'approvisionnement en biens médicaux essentiels est féroce. Les gouvernements d'Ottawa et du Québec doivent donc se doter d'une capacité nationale de production pour les vaccins, certains médicaments et fournitures médicales. Ces dernières devraient être produites au pays, soit par des entreprises du secteur privé ou par des sociétés d'État si les premières n'y trouvent pas leur intérêt. Par ailleurs, les gouvernements devraient constituer des réserves stratégiques pour être prêts à faire face à toutes éventualités.

### **Proposition n° 18 : Instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments**

L'établissement d'un régime d'assurance médicaments public et universel est non seulement bénéfique pour la justice sociale, mais également une excellente mesure dans le cadre de la pandémie et de la relance économique. L'instauration d'un régime public d'assurance médicaments aurait pour effet de minimiser les problèmes de rupture d'approvisionnement, en plus de réduire les coûts totaux des médicaments pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois<sup>8</sup>. Combiné à une capacité nationale de production et à l'établissement de réserves stratégiques, le Québec sera mieux préparé pour faire face à toute future pandémie.

### **Mesure cible // Renforcer la filière de la bioalimentation**

### **Proposition n° 19 : Renforcer la souveraineté alimentaire du Québec**

La souveraineté alimentaire suppose que le gouvernement doive mettre en place une politique agricole spécifique satisfaisant les besoins nationaux et répondant à des impératifs environnementaux et sociaux. Dans cette perspective, le gouvernement doit soutenir les diverses filières et s'assurer que les grands joueurs de la distribution alimentaire présents au Québec s'approvisionnent en priorité auprès du secteur bioalimentaire québécois lorsque c'est possible.

Le gouvernement doit également renforcer la protection des terres agricoles, favoriser leur remise en production lorsqu'elles sont en friche et assurer une utilisation diversifiée de ces terres par les producteurs et productrices, et ce, partout sur le territoire québécois. Finalement, afin de développer l'offre alimentaire nationale, il est essentiel que les aliments produits au Québec puissent se distinguer au chapitre de la salubrité, de l'innocuité alimentaire et de la traçabilité des produits agroalimentaires.

### **Proposition n° 20 : Diversifier les sources d'approvisionnement et constituer des inventaires**

Afin d'assurer la sécurité des approvisionnements pour certains aliments essentiels, les entreprises du secteur bioalimentaire et du secteur de la distribution alimentaire qui importent des denrées doivent moderniser leur système logistique de façon à se doter de plusieurs options d'approvisionnement.

Pour réduire la possibilité de pénuries, il pourrait être opportun pour le Québec de se constituer des inventaires de denrées. Cela implique de délaissé jusqu'à un certain point le mode de gestion juste à temps. Ainsi, si l'un des maillons de la chaîne d'approvisionnement se brise, l'existence d'entrepôts avec des stocks assure la poursuite de la production ou de la prestation de services.

8 Marc-André GAGNON, *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*, La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 2014.



## METTRE LES BESOINS DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES AU CŒUR DE LA RELANCE

Il est primordial que la relance se fasse en tenant compte de tous les travailleurs et les travailleuses. Plus précisément, l'aide octroyée aux entreprises de divers secteurs d'activité qui seront affectés durablement par la pandémie, devra aussi répondre aux besoins spécifiques des travailleurs et des travailleuses et des communautés. Par exemple, le gouvernement du Québec pourrait exiger des plans de décarbonisation dans entreprises et rendre le financement étatique conditionnel à la participation des travailleurs et des travailleuses à l'élaboration de ces plans. Les coûts et les impacts pour construire une économie résiliente et durable ne doivent pas reposer sur les seules épaules des travailleurs et des travailleuses qui œuvrent dans les secteurs en déclin ou en restructuration. Des programmes de soutien de revenu adéquats doivent être adoptés.

Enfin, l'implantation du télétravail s'est concrétisée dans plusieurs milieux de travail par une surveillance patronale accrue, des empiétements sur le temps personnel et la vie privée, une charge financière assumée par les travailleurs et les travailleuses. Il est temps d'assurer un encadrement juridique et réglementaire de cette pratique.

## Mesure cible // Assurer un travail décent et de qualité

### Proposition n° 21 : Prévoir une transition juste

Un programme de transition juste doit être prévu pour les travailleurs, les travailleuses et les communautés qui subiront les effets négatifs des transformations de l'économie. Le gouvernement se doit de répartir les coûts économiques et sociaux de manière équitable entre tous les acteurs de la société. La transition juste doit aussi prévoir des mesures de formation, une protection sociale adéquate, des plans d'investissements et de diversification économique accompagnés de politiques actives du marché du travail. Cela exige une contribution des entreprises et un financement public adéquat.

### Proposition n° 22 : Soutenir les efforts de requalification de la main-d'œuvre

La crise actuelle démontre la nécessité d'un système d'éducation fort et capable de mener les jeunes au bout de leur parcours scolaire. Les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur devront être mis à contribution afin de soutenir également les efforts de requalification de la main-d'œuvre de certains secteurs plus sévèrement affectés par la pandémie. Dans un tel contexte, les formations professionnelles et techniques, ainsi que l'enseignement général aux adultes, joueront un rôle crucial. Nous demandons au gouvernement d'octroyer des moyens suffisants pour la requalification de la main d'œuvre.



### **Proposition n° 23 : Garantir un revenu suffisant à tous et à toutes**

La récession consécutive à la crise sanitaire frappe beaucoup plus durement les moins nantis, notamment les travailleuses et les travailleurs faiblement rémunérés et les personnes prestataires de l'aide sociale. Dans plusieurs secteurs de l'économie, le taux de chômage demeurera élevé. Les mesures de soutien de revenu mises en place par le gouvernement ne profiteront malheureusement pas à toutes les personnes qui en ont besoin. À cet effet, nous demandons au gouvernement d'honorer sa promesse de ramener le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale à 55 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada en 2021.



### **Proposition n° 24 : Ouvrir un chantier de réflexion sur le télétravail**

Alors que plusieurs employeurs étaient circonspects à l'idée de déployer le télétravail au sein de leur entreprise, plusieurs ont annoncé vouloir l'adopter sur une base régulière et à large échelle. L'empressement à déployer le télétravail en temps de pandémie a été souvent une expérience douce-amère où les inconvénients ont été supérieurs aux avantages. Une réflexion sur le télétravail dans tous ses volets (santé et sécurité du travail, risques psychosociaux, organisation du travail et surveillance, conciliation travail - vie personnelle, etc.) s'impose.

## **Mesure cible // Pour un véritable dialogue social**

La lutte sanitaire démontre, jour après jour depuis le début de la crise, que les Québécoises et les Québécois ont une formidable aptitude à travailler ensemble. Il faut s'en inspirer, car un immense effort de mobilisation sera nécessaire pour redonner à l'économie du Québec tout l'élan dont elle a besoin.

Les réflexions qui concernent l'avenir du Québec ne peuvent se faire en vase clos sans entraîner un important déficit démocratique. La participation de la population et des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux est essentielle.

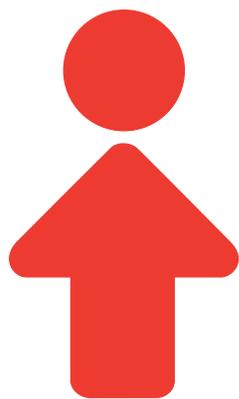


### **Proposition n° 25 : Mettre sur pied une structure favorisant le dialogue social et la concertation**

La concertation et le dialogue social doivent faire partie intégrante des démarches associées à la relance économique, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec mette en branle une table nationale de concertation ainsi que des structures régionales et locales. La présence au sein de ces structures des organisations de la société civile permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes. C'est ainsi que nous pourrons bâtir une économie résiliente et durable.







---

**FTQ**

Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

---

[ftq.qc.ca](http://ftq.qc.ca)

565, boulevard Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone • 514 383-8000  
Sans frais • 1 877 897-0057